



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE & CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE OPTIONS BUSINESS applicable aux formules VPS

Version en date du 01 juillet 2020

Les présentes Conditions Particulières de Vente (ci-après les « CPV ») forment un contrat entre la société Ligne Web Services - LWS, société par action simplifiée au capital de 500.000 euros, identifiée sous le numéro 851 993 683 RCS Epinal, dont le siège social est sis 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey, représentée par son gérant (ci-après « LWS »), qui exploite les sites Internet accessibles aux adresses suivantes : « lws.fr », « tophebergement.com », « tophebergement.fr », «hebergeur-discount.com», «a-a-hebergement.com», «mister-hosting.com», «misterhosting.com», «007hebergement.com», «hebergementwordpress.fr», «1hebergement.com» (ci-après «LWS» ou le « Site Internet »), d'une part, et toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant en tant que particulier ou professionnel, qui commande à LWS une prestation de service « Option Business », applicable aux formules VPS (ci-après le « Client » ou « Vous »), d'autre part.

Les présentes CPV sont applicables cumulativement aux conditions générales de vente de LWS (les « CGV »). En cas de contradiction entre les présentes CPV et les CGV, les CPV prévaudront. En cas de contradiction entre les présentes CPV et des annexes, les annexes prévaudront.

Toute demande de prestation de service « Option Business », applicable aux formules VPS, est soumise à l'expédition préalable par le Client d'un bon de commande dans les conditions ci-après déterminées. Elle implique, votre acceptation pleine et entière aux présentes CPV.

La passation de la commande implique votre acceptation pleine et entière aux présentes CPV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins. LWS ne peut être tenue à aucune garantie à cet égard. Le Client déclare avoir reçu de LWS, toutes les informations et tous les conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en parfaite connaissance de cause.

Les présentes CPV peuvent être modifiées à tout moment par LWS. La dernière version en date des CPV se trouve à l'adresse du site Internet suivie de « /cgv ».

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CPV ont pour objet de définir les conditions relatives à l'option « Business », applicable aux formules VPS (Serveurs Privés Virtuels).

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

En plus des services inclus à toute formule VPS, l'option « Business » propose les spécificités suivantes :

- Une assistance prioritaire par ticket email,
- Une Garantie de Délai de Rétablissement (*GTR = délai contractuel dans lequel un service accidentellement interrompu doit être rétabli*) de quatre (4) heures (pendant les heures ouvrées : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

En cas de non respect de la Garantie de Délai de rétablissement de quatre (4) heures, les Pénalités, exprimées en pourcentage (%) de l'abonnement mensuel d'Accès, seront les suivantes :

Délai de Rétablissement	Pénalités
Entre 4H et 6H	50,00%
> 6H	100,00%

La GTR commence à courir à partir du moment où le client a signalé à LWS l'interruption de service constatée par l'intermédiaire d'un ticket d'incidence ouvert depuis l'espace client. Dans tous les cas, l'application n'est pas automatique, il faudra que le client contacte LWS afin de faire appliquer ces pénalités.

- Une infogérance d'une heure par mois
- Un service de sauvegarde complète du serveur : une sauvegarde automatique du serveur VPS sera effectuée chaque mois (de une à deux fois) sur du stockage redondé par RAID. L'ensemble des données sera automatiquement sauvegardée sur un serveur NAS (*serveur autonome qui permet le stockage en réseau*). L'espace client LWS panel permettra aussi de lancer manuellement une sauvegarde par jour, de consulter



et télécharger un historique de quatre (4) sauvegardes, dans la limite de une (1) par jour. La restauration pourra être effectuée en totalité une fois par jour. Il s'agit d'un service que nous proposons à titre gracieux avec l'option « Business », c'est pourquoi nous ne pouvons pas vous garantir la restitution de toutes les données.

ARTICLE 3 : LIMITES

Le client pourra restaurer et / ou télécharger une sauvegarde une (1) fois par jour maximum.

Tout serveur de plus de cinq cent mille (500 000) inodes (*structures de données contenant des informations concernant les fichiers stockés dans certains systèmes de fichiers. Communément, le nombre d'inode correspond au nombre de fichiers stockés*) sera automatiquement exclu du système de sauvegarde.

Le service de sauvegarde VPS est fourni à titre gracieux avec l'option « Business » : aucune garantie de restitution des données ne peut être fournie par LWS. LWS met en œuvre tous les moyens possibles afin de faire des sauvegardes sur deux (2) serveurs séparés mais toutefois en cas de problème majeur, nous ne pourrions en aucun cas garantir la restauration des données. LWS ne peut être tenu responsable de la perte de données totale ou partielle du Client. C'est pourquoi il est conseillé que le Client réalise lui-même des sauvegardes de ses données hébergées.

L'option « Business » inclut un système de sauvegarde. Toutefois ce système est un système de sauvegarde cent pour cent (100%) automatique, sans aucune garantie à cent pour cent (100%) que l'intégralité des données soient sauvegardées, ni même que la sauvegarde ait fonctionné. LWS met en œuvre tous les moyens possibles afin de faire des sauvegardes mais LWS ne pourra en aucun cas garantir la restauration des données. Il est donc fortement conseillé au Client de réaliser lui-même une sauvegarde intégrale de ses données régulièrement. Dans tous les cas, LWS ne pourra être tenu responsable de la perte de données totale ou partielle du Client, ni de perte d'exploitation, ni de quoi que ce soit par le Client. A titre de préjudice, seules les sommes du mois en cours à la hauteur de ce que le client a engagé auprès de LWS seront remboursées.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Toute option est liée aux formules VPS, le client devra donc régler la totalité de la période restant à l'engagement de sa formule VPS afin d'activer son option.

L'option sera renouvelée en même temps que la formule VPS, dans la même durée que celui-ci.

Le client a la possibilité de supprimer/arrêter son option à tout moment depuis son espace client directement. Aucun remboursement au prorata des mois restants ne sera possible si l'option est arrêtée avant expiration du compte VPS.

ARTICLE 5 : DROIT DE RÉTRACTATION

Le client pourra exercer son droit de rétractation dans un délai de trente (30) jours après achat de l'option si il n'a utilisé aucun des services inclus dans l'option.

Aucun remboursement au prorata des mois restants ne sera possible si le client supprime son option avant expiration du compte VPS.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du Code de la Consommation, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Epinal (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE

Le client s'engage à respecter les lois françaises et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.

Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit Français

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions.

Ces conditions sont valables pour tous les sites de vente gérés par LWS.